AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. VII. MANITOBA. No. 19.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 4 OCTOBRE, 1877.

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL "LE METIS"

Le seul Organe Français publié dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Année, PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui désireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S ROYAL, Gérant.

Depart. des Travaux Publics.

SOUMISSIONS DEMANDEES

POUR LE

Peinturage des Bureaux du Gouvernement sur la Rue du Bureau de Poste A WINNIPEG

On recevra des Soumissions Cachetées pour le peinturage des Bureaux du Gouvernement sur la Rue du Bureau de Poste, au Bureau du Ministre des Travaux Publics, jusqu'à Mardi le 25 du courant

Pour les détails s'adresser au Bureau du soussigné.

JOHN NORQUAY,
Ministre des Travaux Publics

Departement des Travaux Publics,
Winnipeg, 13 Sept. 1877.

Londres, Angleterre.
10 Août, 1877.

J'ai l'honneur de vous informer que la société ci-devant existante entre moi et M Kew sous la raison sociale de Kew, Stobart & Cie, a été dissoute ce jour de consentement mutuel.

M Arthur F. Eden est devenu associé, et les affaires seront désormais faites sous le nom de Stobart, Eden & Cie. à qui devront être payées toutes les créances maintenant pendantes.

Votre très dévoué
DOUGLASS, WYLDE STOBART.

SOUMISSIONS

POUR

BOIS DE CHAUFFAGE

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Ministre des Travaux Publics, seront reçues jusqu'à Jeudi, le 4 Octobre prochain, pour l'approvisionnement de bois de chauffage requis pour l'usage des Bureaux du Gouvernement, le Palais de Justice et la Prison.

Pour les détails s'adresser au Bureau du Soussigné.

JOHN NORQUAY,
Ministre des Travaux Publics.

Département des Travaux Publics,
Winnipeg, 14 Sept., 1877.

DEUX BŒUFS PERDUS.

Une récompense libérale sera donnée à quiconque ramènera à la résidence de l'Hon M. Royal deux bœufs noirs de 4 à 5 ans qui ne sont pas revenus. L'un est parfaitement dompté et appartenait ci-devant à Thomas Bruneau, de la Petite Pointe de Chêne : il est perdu depuis cinq jours. L'autre a une croix sur la fesse gauche, est peu dompté et est perdu depuis deux mois

St Boniface, 23 août, 1877.



LE "METIS."

Jeudi, 4 Octobre, 1877.

Mgr. Grandin, évèque de St. Albert parti de son siége épiscopal le 30 Aout, est arrivé à St. Boniface le 28 Septembre. Sa Grandeur se rend en France pour affaires de son diocèse, et aussi dans le but de recevoir des soins médicaux pour des maux d'oreille dont elle souffre depuis assez longtemps, et qui ont été causés par le froid enduré dans ses longs voyages d'hiver en couchant à la belle étoile. Nous espérons que le devoué prélat réussira à se rétablir parfaitement.

Durant son séjour Lord Dufferin a multiplie ses courses, pour se renseigner sur notre état de société, les mœurs de notre population, les liens ou les intérêts qui rapprochent les éléments les plus variés, les ressources du pays ; et enfin, sur ce qu'il reste à faire pour donner à Manitoba le rang que ses richesses naturelles lui assignent dans la confédération. On sait que le Gouverneur Géneral, est un observateur profond auquel rien n'échappe dans notre monde social politique ou économique. Presque tous les discours qu'il a prononcés dans les circonstances solennelles, sont cités comme des modèles de bon goût, de fine critique, ou de haute philosophie. Lord Dufferin n'est pas resté inactif pendant la durée de son administration qui expire. A l'encontre de plus d'un de ses devanciers, il crût utile d'étudier et de connaître non notre système constitutionel, mais aussi la forme physique et géographique du Canada.

Par sa visite à Manitoba, Son Excellence a completé les recherches dont il saura sans doute faire profiter ceux qui ont la direction des affaires publiques.

Les Hons. MM. Pelletier et Mills sont partis pour Ottawa, après avoir reglé plusieurs affaires d'un intérêt public, et visité les différentes parties de la Province. Tous deux emportent les meilleurs souvenirs de Manitoba, et ont exprimé plus d'une fois, la profonde surprise que leur avait causé notre état enviable de civilisation, notre commerce actif et prospére, en dépit de l'isolement, nos belles campagnes regorgeant des richesses d'une abondante moisson et la perspective d'un avenir brillant. A leur retour à Ottawa, les Hons. MM Pelletier et Mills qui sont à la tête des deux départements qui nous intéressent le plus,—ceux de l'Agriculture et de l'Interieur,—ne manqueront pas, nous l'espérons, de faire part à leurs collègues de tout ce qu'ils ont vu, et d'exercer leur influence à notre profit.

Nous sommes bien aise de constater surtout qu'ils partagent absolument l'opinion de tout le monde ici, sur la mise en opération des chemins de fer, le plus tôt possible.

LE GOUVERNEUR GENERAL.

Samedi matin LL. EE. Lord et Lady Dufferin sont venues sur l'invitation de J. H. Rowan, Ingénieur de destrict enfoncer les premières carvelles du premier chemin de fer à Manitoba. La cérémonie s'est faite à St. Boniface vers 11 heures et demie du matin, en presence de Sa Grâce Mgr. l'Archevèque Taché, S. G. Mgr. Grandin, de S. H. le Lt. Gouverneur Morris, des Hon. MM Girard, Royal, Dubuc, de MM. Mcmicken, Tassé, Roy, Sifton, &c., et d'un grand nombre de personnes que le manque d'espace nous empêche de nommer. Tout a été trés simple ; M. Rowan, en l'absence de M. Whitehead, contracteur, a invité LL EE. à inaugurer le chemin de fer du Pacifique par un petit discours prononcé à voix basse ; puis, chacun avec un marteau d'acier (Lord et Lady Dufferin) ont enfoncé les premières carvelles qui fixent la lisse sur les traverses. Une escouade d'ouvriers se sont aussitôt mis à l'œuvre après LL. Excellences Une plaque de fer blanc clouée sur une traverse rappelle ce fait mémorable. L'endroit se trouve en face de l'avenue Provencher, et sur le côté nord d'un ponceau de la voie.

Après cette cérémonie que Lord Dufferin a accompagnée de quelques remarques, LL. Excellences sont venues visiter le College de St. Boniface et le Pensionnat. La veille, à midi Lord Dufferin avait fait exprimer à Mgr. Tache son désir de visiter ces institutions dont tous les élèves etaient absents lors de sa première visite à St. Boniface. Naturellement, tous, professeurs et élèves se mirent à l'ouvrage pour décorer le collége à l'intérieur et à l'extérieur, ce à quoi ils réussirent merveilleusement. Le vaste édifice était littéralement couvert de drapeaux, d'inscriptions diverses et de verdure. Ajoutez à cela qu'il fesait une belle et chaude journée de septembre. A l'intérieur, la grande salle était très bien décorée; au fond, des siéges avaient été disposés sur une estrade ainsi qu'une table chargée de fleurs. LL. Excellences, et Mgr. Taché ainsi que Mgr. Grandin et la suite du Gouverneur vinrent y prendre place. On remarquait parmi les invitées pour être témoins de la distinction insigne donc était honoré le collége, le R. P. Lacombe les Hon. MM. Girard, Betournay, Royal, Dubuc, M. le curé de St. Boniface, M. le curé de St. Norbert, les RR. PP. Beaudin, McCarty, MM Tassé, Roy, Monchamp, Haverty, etc., et plusieurs dames de St. Boniface. Le R. P. Lavoie, Supérieur du Collége lut l'adresse suivante :

A Son Excellence le Comte Dufferin Gouverneur Général etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence d'agréer les hommages respectueux du Supérieur des Professeurs et des élèves du Collége de St. Boniface.

C'est pendant nos vacances que Votre Excellence à son arrivée dans la Province, a daigné faire une première visite à St. Boniface. Notre collége était fermé ; nous avons regretté d'en être éloignés en cette belle circonstance. Nous n'osions pas nous flatter d'être dédommagés de cette privation ; mais voilà que Votre Excellence porte la condescendance jusqu'à se souvenir de nous et nous honore d'une visite particuliere.

Merci, Mylord, de ce nouvel encouragement donné à nos travaux Merci de ce que Votre Excellence, non contente de faire aux élèves de cet établissement la faveur de leur octroyer des médailles d'honneur, veut bien encore venir les visiter dans cette enceinte.

Nous connaissons l'intérêt si vif que vous portez à la cause sacrée de l'éducation. Vous-même, intelligence délite, soigneusement cultivée, cœur aux sentiments exquis, vous voudriez, Milord, que tous les enfants puissent avoir une partie des avantages qui vous ont été prodigués. Des traditions et des aptitudes de famille ont environné vos plus jeunes aus des soins dont la Puissance du Canada recueille aujourd'hui les heureux fruits. Les lèvres mêmes d'une mère aussi intelligente que Noble, Votre Excellence à reçu les leçons qui l'ont prédisposée, dès le berceau, à devenir non seulement un homme d'Etat, dont notre Gracieuse Souveraine est justement fière mais aussi un homme de lettres dont la patrie et le monde savant s'honorent.

Non content de voyager sous les hautes latitudes, Votre Excellence se plait dans les hautes sphères intellectuelles, c'est ce qui explique l'intérêt si bienveillant que vous portez aux maisons d'éducation ; c'est ce qui nous vaut l'honneur d'une visite qui nous est si chère et si précieuse.

Votre Excellence, par cette visite, à la veille de votre départ, honoré le plus ancien établissement d'éducation de ces vastes territoires du Nord Ouest.

Les apôtres de la Foi, révélation de la science divine, ont toujours eu à cœur d'être les apôtres du savoir, révélation de la science humaine.

Monsieur Joseph Norbert Provencher devenu plus tard premier Evêque de St. Boniface, est le premier Missionnaire qui soit venu dans ce pays, après que le drapeau de la Grande Bretagne eût commencé à flotter sur nos riches plaines. A peine ce pieux prêtre se fut il assure une modeste habitation sur les rives de la Rivière Rouge, à quelques pas d'ici, qu'il groupa autour de lui des enfants auxquels il communiqua les premiers rudiments scolaire.

C'est là l'origine du Collége St. Boniface.

Héritiers de la glorieuse besogne que s'était imposée le premier missionaire de la Colonie d'Assiniboia le Supérieur et les Professeurs de cette maison s'efforcent d'inculquer à leurs élèves les connaissances, qui peuvent leur être utiles dans le monde et les sentiments qui doivent les diriger dans les différentes positions, que la Divine Providence leur assignera dans la société.

Les élèves de leur côté encouragés depuis plusieurs années, par la bienveillance de Votre Excellence, encouragés surtout, par la visite dont Votre Excellence nous honore, s'efforceront nous en avons l'espoir, de marcher *per vias rectas*.

Votre Excellence, Mylady, est trop étroitement associée à toutes les généreuses aspirations de votre noble époux, pour que vous puissiez être étrangère aux sentiments de respectueuse admiration, et de vive gratitude qui nous animent envers Lord Dufferin.

Veuillent vos Excellences agréer les vœux et les remerciments du Supérieur des Professeurs et des Elèves du Collége St. Boniface.

Son Excellence répondit en anglais en faisant l'éloge de ce qu'il voyait et en souhaitant aux élèves de profiter de leur enseignement pour devenir plus tard des citoyens utiles à eux-mêmes et à leur beau pays.

Puis, eurent lieu la présentation à LL. EE. de tout le personnel enseignant du collége, et la distribution des médailles d'honneur. La musique du collége joua *Rule Britannia*, pendant que LL. Excellences, sur l'invitation de Mgr. Taché, se rendaient au Pensionnat.

Quoique s'attendant peu à une telle visite, les RR. Sœurs n'ont pas été prises au dépourvu ; la grande salle du Pensionnat avait été décorée avec beaucoup de goût, et au moment où les illustres visiteurs y faisaient leur entrée toutes les élèves se plaçaient autour de l'appartement et le piano attaquait les premières mesures de *God save the Queen*. Un élève, Delle. Thomas, s'avança alors et lut l'adresse suivante :

A Son Excellence le Comte Dufferin, Gouverneur-Général du Canada, &c., &c., &c.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Il est dans la vie des enfants, comme dans celle des adultes, des peines et des joies spéciales à leur âge. Pendant que nous étions en vacances, pendant que nous goutions les joies de la famille, un heureux événement se produisait, loin de nous et tout près d'ici, Vos Excellences visitaient l'Orphelinat de St. Boniface.

De retour à la Pension, nous apprimes cet acte de bienveillante charité.

La condition d'orpheline est trop digne d'intérêt pour que nous puissions jalouser celles qui, à St. Boniface, avaient été l'objet d'une faveur si distinguée, cependant nous ne pouvions nous défendre d'un regret bien vif. Nous nous disions : Si le 9 août n'avait pas été pendant les vacances nous aurions peut être eu le bonheur de voir le Comte et la Comtesse Dufferin dans notre établissement. Ce regret s'accentuait d'avantage à mesure que nous voyions approcher le terme de la visite de Vos Excellences dans la Province de Manitoba. Nous avions perdu l'espoir d'une faveur, objet de notre ambition, lorsque hier après midi on nous apprit que le Gouverneur-Général devait, aujourd'hui visiter le collége de St. Boniface. Cette nouvelle fit battre nos cœurs plus fortement encore. Nous suppliâmes le ciel de nous accorder la grâce si vivement désirée, et voilà que nos vœux sont exaucés. Merci Milord—Merci Milady de cette condescendance de Vos Excellences envers des enfants qui, nous le sentons, n'ont aucun droit à un pareil privilége.

Il faut Milord, et Milady, il faut tout l'intérêt que vous portez à l'Education pour, au milieu des préoccupations d'un prochain départ, joints aux occupations si importantes de tous les jours, porter la condescendance jusqu'à nous visiter.

Nos voix enfantines sont impuissantes à exprimer notre reconnaissance ; mais souffrez que nous vous le disons Excellences, nous cultivons la mémoire du cœur avec assez de soin pour pouvoir dire que nous ne perdrons jamais le souvenir de votre visite.

Nos dignes maitresses, sœurs de charité et mères d'affection, partagent, nous n'en doutons pas, la joie que nous éprouvons. Elles nous ont trop appris à honorer Notre Gracieuse Souveraine et Son Digne Représentant, pour ne pas se sentir, comme nous honorées et reconnaissantes, de la visite de Leurs Excellences le Gouverneur Général et la Comtesse Dufferin.

Son Excellence répondit en anglais et félicita chaleureusement les élèves de leur belle adresse, les complimenta sur l'éducation qu'elles recevaient et les remercia de leur réception Un chœur improvisé fit entendre alors un très joli chant de circonstance auquel tout le monde applaudit Deux jeunes élèves présentèrent de charmants bouquets à Lady Dufferin et à sa jeune fille, puis se termina cette cérémonie courte mais qui a enchanté tous ceux qui ont eu l'avantage d'en être les témoins.

La première visite de Lord Dufferin à son arrivée à Manitoba avait été pour St Boniface ; sa dernière visite a été également pour nous, car il était passé beaucoup midi quand LL. Excellences retournèrent à Winnipeg où les attendait un déjeuner préparé pour une heure de l'après midi.

Ce déjeuner d'adieu qui eut lieu à l'Hôtel-de-Ville a parfaitement réussi ; Pagerie s'est surpassé dans la préparation du menu et les vins ont été choisis avec beaucoup de connaissance. Le service n'a rien laissé à désirer. S. H. le Maire Scott présidait, ayant à ses côtés Lord et Lady Dufferin ; puis, on remarquait à la table d'honneur S. H. le Lt. Gouverneur et Mme. Morris, Sa Grâce Mgr. Taché, S. G. Mgr. Grandin, l'Hon. Juge-en-chef, les Hon. MM. Davis, Royal, Girard, Dubuc, le Lt. Col. W. O. Smith, MM. Schultz, D. A. Smith, &c.

Il y avait environ cent convives assis aux trois autres tables fesant angle droit à celle du Gouverneur Général. La musique a joué pendant le repas. Trois santés seulement furent proposées par le Maire, celle de la Reine, du Gouverneur Général et du Lt. Gouverneur Morris.

Lord Dufferin parla près d'une heure en répondant à sa santé, et le fit avec un grand bonheur d'expressions. Il résuma ses souvenirs de voyage, vanta la province, sa population mélangée et la fertilité du sol et se déclara l'admirateur convaincu de l'avenir qui attend le Nord-Ouest canadien.

S H l'Hon M. Morris, lieutenant-gouverneur, fut plus court ; il s'estima heureux de l'appréciation faite de sa carrière administrative dans la Province, compara la situation présente avec celle qui existait à son arrivée, et exprima lui aussi son dévouement aux intérêts de cette belle et intéressante Province.

Après le déjeuner, LL. EE. se rendirent à leur Hôtel où le public fut admis à venir leur faire adieu, et vers six heures le canon annonçait le départ du Gouverneur-Général et de sa suite pour Ottawa, et la fin heureuse d'un voyage qui a été pour LL. EE une série continuelle d'ovations et de réceptions.

L'Universite de Manitoba.

A l'exemple des autres provinces Manitoba possède aujourd'hui son Université que vient d'être organisée, en vertu de la loi adoptée par la Législature, à sa dernière session Les principes qui servent de base à notre système scolaire, apparaissent dans cette nouvelle création Nous sommes protégés ; et avec un peu d'esprit de conciliation, et de justes égards, pour les droits de la conscience—ce qu'a recommandé avec beaucoup d'àpropos le Très Révérend Evêque de la Terre de Rupert, dans son discours d'ouverture—il sera facile de s'entendre. Voici comment se compose le Conseil qui a tenu jeudi dernier sa première assemblée.

Conseil.

Chancelier, Le Très Révérend Evêque de la Terre de Rupert.

Vice Chancelier, l'Hon. Joseph Royal.

Représentants du Collége de St. Boniface—Sa Grâce Mgr. Taché, les Revds. MM Dugast, Lavoie, Forget et l'Hon. M. Joseph Dubuc

Representants du Collége de St. John—Le Revd. Canon O'Meara, les Revds MM. R Young, S. Matheson, O. Fortin.

Représentants du Collège de Manitoba—les Revds. MM. Black, Bryce et Hart, les Hons. MM. Bannatyne et McMicken, et MM. D. McArthur et J. Cameron.

Représentant les gradués de la première assemblée,—le Revd. J. F. German et le Dr. Cowan.

Répresentant le Conseil de l'Instruction publique—le Revd. J. Robertson et M. Elie Tassé.

Le Conseil a nommé pour rédiger un plan de cours universitaire et de règles de discussion et autres, deux comités qui devront faire rappart à une assemblée qui a lieu aujourd'hui.

INCENDIE D'UNE MANUFACTURE.

St. Boniface a eu son premier feu depuis l'inauguration de la province. La manufacture de laine érigée il y a trois ans sur le terrain concédé gratuitement par Mgr. Taché, sur la rue La Vérendrye, est devenue, lundi soir, la proie des flammes. Vers 6.30, on apperçut une fumée noire sortant par le toit; en un instant tous les hommes des environs étaient rendus; mais le feu avait commencé à l'étage supérieur où se trouvait beaucoup de laine et tous les métiers à filer et tisser, et l'épaisse fumée qui remplissait l'appartement en rendait l'accès impossible. Des efforts surhumains furent faits pour y pénétrer, mais inutilement. Alors on essaya de sauver les machines à préparer la laine qui se trouvaient dans le bas et on y réussit. Dès que l'alarme fut donnée, la pompe à vapeur de Winnipeg fut amenée sur le bac de la traverse, et les pompiers déroulèrent les tuyaux jusqu'au lieu de l'incendie, distance de cinq ou six arpents. La pompe fonctionna admirablement, et un jet d'eau poussé avec beaucoup de force fut dirigé sur les flammes. Malheureusement il était déjà bien tard; le corps principale de la bâtisse était déjà tout embrasé, et rien ne pouvait le sauver. Cependant la pompe rendit un éminent service en sauvant la petite bâtisse qui renfermait la bouilloire et l'engin; et en maitrisant le feu dans la bâtisse principale.

Les pertes doivent être considérables, et nous apprenons que le montant de l'assurance est peu élevé. On dit que MM. Turner et Gordon qui avaient acheté cette manufacture des MM McVicar, le printemps dernier, y avaient mis tout leur avoir, et se trouvent ruinés. De plus, c'est une perte pour le public en général, vu qu'il n'y a pas d'autres manufactures de ce genre dans la province, et aussi une perte pour St. Boniface en particulier.

On nous dit que des listes de souscriptions vont être ouvertes pour venir en aide à MM. Turner et Gordon et leur permettre de reconstruire leur manufacture. Chacun devra souscrire généreusement: c'est une circonstance où il est beaucoup plus avantageux de donner que de recevoir.

Nous devons, au nom des citoyens et des intérêts de St. Boniface, offrir nos remerciments à la corporation de Winnipeg et aux pompiers en particuliers d'avoir bien voulu mettre aussi promptement et aussi efficacement leur pompe au service d'une localité voisine.

NOUVELLES LOCALES.

—Les feuilles jaunissent et tombent.

—La Banque de Montréal doit établir une succursale à Winnipeg.

—Les canards et les oies sauvages ont commencé leur migration vers le sud.

—La Cour de Comté de Selkirk siégera à Winnipeg mardi prochain, 9 courant.

—Une manufacture de savon vient d'être établie à la Pointe Douglas.

—Les machines à battre sont en pleine opération dans toutes les localités.

—Une locomotive et huit chars destinés à l'embranchement de Pembina, ont été expédiés de Fisher's Landing.

—Les Assises Criminelles de la Cour du Banc de la Reine seront tenues à Winnipeg mardi le 16 courant. Avis aux jurés et aux témoins.

—Mr. Alfred Dozois, de Ste Agathe, vient d'être nommé commissaires pour prendre les affidavits pour le Comté de Provencher.

—On dit que l'importation des liqueurs dans la Province est encore plus considérable cette automne que les années passées.

—L'Exhibition provinciale s'est tenue à Winnipeg mardi et hier; rien de remarquable et peu d'exposants.

—Un vieillard demeurant à la Pointe Douglass a tenté de se suicider la semaine dernière en essayant de se couper la gorge avec un couteau de boucherie.

—Mr Antoine Gingras, père de Mr. François Gingras de Winnipeg, est décédé dernièrement à sa demeure, à la Montagne de Pembina, après une maladie de quelques jours.

—Le *Francfavi*, journal Islandais, a commencé à paraitre. Nous ne pouvons reproduire aucune de ses nouvelles, vu que nous ne l'avions pas reçu. Et si nous l'avions reçu, ce serait la même chose.

—La seconde réunion des membres du Conseil Universitaire à lieu aujourd'hui, au Palais de Justice. Il s'agit de recevoir les rapports des comités nommés à la première assemblée, et continuer l'organisation de l'Université.



MADAME MORRIS recevra des visites à la Maison du Gouvernement, avant son départ de Manitoba, Jeudi le 11 Octobre, entre les heures de trois et six P.M.

F. G. BEECHER,
A. D. C.

L'Hon. J. Dubuc.
AVOCAT,-NOTAIRE, ETC.

BUREAU:—Rue du Bureau de Poste,

Bâtisse du Gouvernement,

Winnipeg

ARGENT A PRÊTER.—Sur bonne garantie.—S'adresser à

J. DUBUC.

VENTE DE TERRE PAR LE SHÉRIF

Andrew G. B. Bannatyne et autres Demandeurs,
vs.
Frederick Fulcher, Défendeur.

Par et en vertu d'un Writ de Fieri Facias émané de la Cour du Banc de la Reine à la poursuite de Andrew G. B. Bannatyne. William J. Macaulay et Edward W. Jarvis et la Banque des Marchands du Canada, et à moi addressé et livré j'ai saisi et pris en exécution, tous les droits, titres et intérêts du susdit Défendeur sur les lots suivants savoir :

Tout ce certain lot ou morçeau de terre et prémises sis et situés dans la paroisse de Andrew Sud dans le Comté de Lisgar connus et décrits comme suit :

Commençant sur la rive Ouest de la Rivière Rouge à la limite nord-est du lot possédé par William McKay et John Schultz de là à deux milles à l'ouest et de là à angle droit jusqu'au lot de Francis Gibon, de là quatre chaines à l'est le long de la limite du lot du dit Francis Gibon suivant le courant de la dite Rivière deux milles jusqu'au point de départ de la contenance de soixante-quatre (64) acres plus ou moins et enregistré suivant l'arpentage de la Compagnie de la Baie d'Hudson comme le lot No. 119 et suivant l'arpentage du Gouvernement de la Puissance, le No. 19 dans la Paroisse de St. Andrew.

Ce lot est grevé d'un hypothèque de trois cents soixante piastres et intérêts—aussi tous ses droits, titres, et intérêts sur le lot No. 265 arpentage de la Puissance, sis et situé dans la Paroisse de St. Andrew, Comté de Lisgar, du coté Est de la Rivière Rouge; borné à l'ouest par la dite Rivière Rouge, au sud par les terres appartenant ou en la possession d'un nommé Kippling à l'ouest par la limite des deux milles et au nord par les terres appartenant ou en la possession de Henry Erasmuson le dit lot ayant six chaines de front sur la dite Rivière Rouge et de la contenance de cent acres plus ou moins avec tous et chacun des droits y apartenant.

Tous ses droits, titres et intérêts sur le lot partie de No. 2 arpentage de la Puissance, dans la paroisse de St. Andrew, sis et situe dans St. Andrew sud, dans le Comte de Lisgar susdit, du côté est du Grand Chemin et plus particulièrement décrit comme suit: commençant à un point du côté est du grand chemin sur le lot No. 2 d'accord avec l'arpentage d'un nommé Vaughan à douze verges de distance de la limite entre les lots d'un nommé Whitway et d'un nommé Joseph Tait, de là à l'est 69 verges parallèlement à la dite limite et à une distance de douze verges de cette limite, de là au sud et à angle droit, (69) soixante et neuf verges jusqu'à la dite limite, de là à l'ouest et parallèlement à la dite limite (69) soixante et neuf verges jusqu'au grand chemin, au point de départ, de la contenance d'un acre anglais plus ou moins. Ce lot est sujet à un hypothèque de $2,500.

Les susdits lots seront exposés en vente à mon bureau dans la cité de Winnipeg, mercredi, le septième jour de novembre, A. D., 1877 à midi.

COLIN INKSTER,
Shérif.
Per C. CONSTANTINE,
Député Shérif.

D. M. Walker, Avocat des Demandeurs.

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 2 Août, 1877.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

Fort Garry, 14 Sept. 1877.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de faire la nomination suivante :

Pour être Commissaire pour recevoir les affidavits au B. R. en vertu de la 36 ième Vict. cap. 3 des Statuts de Manitoba :

Pour le Comté de Provencher : Alfred Bozois, de la Rivière aux Gratias, Ecuyer.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS,
Lieut. Gouverneur.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le quatrième jour du mois de Septembre et à chacun de vous.

SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le quatrième jour du mois de Septembre auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Ville de Winnipeg, Mardi le 6ième jour du mois Novembre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable ALEXANDER MORRIS, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le quatrième jour de Septembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix sept et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de A. F. Westfall,
Failli.

Je John Balsillie, de Winnipeg, a été nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de me faire parvenir leurs réclamations avant un mois.

JOHN BALSILLIE,
Syndic officiel.
Fort Garry, 17 Août, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

William J. Macaulay,
et
Edward W. Jarvis,
Demandeurs
et
William Besant,
Défendeur.

Un bref de saisie a été émané dans cette cause.

JOHN BALSILLIE,
Syndic officiel.
Fort Garry, 1er Sept., 1877.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos bien-aimés sujets dans notre Province de Manitoba.

SALUT :

ATTENDU que par et en vertu d'un Acte de la Législature de la Province de Manitoba, passé dans la quarantième année de Notre Règne intitulé : "Acte pour établir une Université Provinciale," il est décrété par la quarantième section d'icelui, que les dispositions du dit Acte deviendront en force aussitôt que le Lieutenant-Gouverneur en fixera le temps par proclamation.

Maintenant nous proclamons par les présentes et faisons savoir par cette Proclamation la nôtre, donnée sous le sceau et sceau de notre dit Lieutenant-Gouverneur, que l'acte ci-dessus cité est et sera en force de ce jour, du contenu des présentes nos loyaux sujets de la Province de Manitoba et tous autres qu'il appartiendra sont requis de prendre connaissance et se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry, le cinquième jour d'Avril dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-sept, et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial

VENTE DE TERRE PAR LE SHERIF.

John Milnes McDonell,
Demandeur,
vs.
Roderick Campbell,
Défendeur.

Par et en vertu d'un Writ de *Fieri Facias* émané de la Cour du Banc de la Reine à la poursuite de John Milnes MacDonnell et à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution tous les droits, titres et intérêts du susdit défendeur sur ce certain lot ou morçeau de terre et prémises sis et situés dans la Paroisse de St. Andrew Nord, dans le Comté de Lisgar et Province de Manitoba, et comprenant le lot No. 150 dans la dite Paroisse, selon l'arpentage du Gouvernement de la Puissance.

Le tout sera exposé en vente à mon bureau dans la Cité de Winnipeg, Lundi, le 20ième jour d'Août, A.D. 1877, à 2 heures P.M.

COLIN INKSTER,
Shérif.
Par C. CONSTANTINE,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 16 Mai, 1877.